

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 14 novembre 2017 à 19 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, présidente, Marie-Hélène St-Georges, vice-présidente du comité exécutif, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mme Manon Fleury, commissaire-parent, formant quorum.

M. Jean-François Lachance, dir. gén., Mmes France Pedneault, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., ainsi que Mme Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, tous deux commissaires-parents.

Mmes Johanne Beaulieu et Karine Lefrançois ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-171114-3035

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2017.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-171114-3036

La présidente, Madame Paule Fortier, demande le retrait des points suivants inscrits à l'ordre du jour :

5. Nomination de gestionnaire – Adoption; (*huis clos*)
11. Bail avec Viandes Riendeau Ltée pour le programme « Boucherie de détail » du Centre de formation professionnelle, l'Émergence – Adoption;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants :

1. Moment de recueillement et ouverture de la séance;
2. Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017 :
 - 2.1. Adoption;
 - 2.2. Suivi;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Probation de gestionnaires;
5. Nomination de firmes professionnelles en ingénierie pour le projet de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres à l'école des Mésanges – Adoption;
6. Nomination de firmes professionnelles en ingénierie pour le projet de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres (phase 2) à l'école Sauvé – Adoption;
7. Nomination de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie pour la mise à niveau des études de vétusté à l'école secondaire d'Oka – Adoption;
8. Construction d'un champ de géothermie pour le projet de construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école primaire Curé-Paquin à Saint-Eustache - Adjudication de contrat – Adoption;
9. Nomination d'une firme professionnelle en ingénierie structure et civil pour le projet de mise aux normes des cages d'escaliers (issues) à la Polyvalente Sainte-Thérèse - Adjudication de contrat – Adoption;
10. Protocole d'entente général entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac – Adoption;
11. Protocole d'entente général entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Blainville – Adoption;
12. Information et questions des membres sur des sujets relevant du comité exécutif :
 - 12.1. Aux commissaires représentant le comité de parents;
 - 12.2. À la présidence;
 - 12.3. À la Direction générale;
13. Varia;
14. Levée de l'assemblée.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La Direction générale fait rapport sur la probation de deux (2) gestionnaires. Elle indique que Mmes Chantal Major, directrice du Service des ressources financières et Isabelle Bernier, directrice adjointe du Service des ressources financières, ont accompli cette étape avec succès.

NOMINATION DE FIRMES PROFESSIONNELLES EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET REMPLACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE DES MÉSANGES

Résolution n° CE-171114-3037

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres à l'école des Mésanges (rés. n° CC-160621-4493);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en ingénierie mécanique et électrique et en ingénierie structure et civil pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres à l'école des Mésanges;

ATTENDU la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de firmes professionnelles en ingénierie mécanique et électrique et en ingénierie structure et civil seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres à l'école des Mésanges :

- En ingénierie mécanique et électrique : Beaudoin Hurens inc.
- En ingénierie structure et civil : Beaudoin Hurens inc.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

Adopté

NOMINATION DE FIRMES PROFESSIONNELLES EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET REMPLACEMENT DES FENÊTRES (PHASE 2) À L'ÉCOLE SAUVÉ

Résolution n° CE-171114-3038

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres (phase 2) à l'école Sauvé (rés. n° CC-160621-4493);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en ingénierie mécanique et électrique et en ingénierie structure et civil pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres (phase 2) à l'école Sauvé;

ATTENDU la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services des firmes professionnelles en ingénierie mécanique et électrique et en ingénierie structure et civil seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la maçonnerie et remplacement des fenêtres (phase 2) à l'école Sauvé :

- En ingénierie mécanique et électrique : Beaudoin Hurens inc.

- En ingénierie structure et civil : Beaudoin Hurens inc.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

Adopté

NOMINATION DE FIRMES PROFESSIONNELLES EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR LA MISE À NIVEAU DES ÉTUDES DE VÉTUSTÉ À L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

Résolution n° CE-171114-3039

ATTENDU qu'une demande de projet de vétusté dans le cadre de la mesure Maintien d'actifs immobiliers à l'école secondaire d'Oka pourrait être soumise;

ATTENDU qu'une estimation reflétant la juste réalité financière du projet est nécessaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture, en ingénierie mécanique et électrique et en ingénierie structure et civil pour la réalisation des expertises requises;

ATTENDU la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de firmes professionnelles en architecture, en ingénierie mécanique et électrique et en ingénierie structure et civil seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la réalisation des expertises requises dans le cadre d'un projet de vétusté à l'école secondaire d'Oka :

- En architecture : DKA architectes
- En ingénierie mécanique et électrique : Martin Roy et Associés inc.
- En ingénierie structure et civil : Beaudoin Hurens inc.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer lesdits contrats ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer des bons de commande initiant le processus.

Adopté

**CONSTRUCTION D'UN CHAMP DE GÉOTHERMIE POUR LE PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN NOUVEL IMMEUBLE SUR LE TERRAIN DE
L'ÉCOLE PRIMAIRE CURÉ-PAQUIN À SAINT-EUSTACHE –
ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CE-171114-3040

ATTENDU la modification du projet de vétusté en projet de construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école primaire Curé-Paquin à Saint-Eustache (rés. n° CC-160927-4527);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-021-0343-2 pour le choix de l'entrepreneur général concernant la construction d'un champ de géothermie pour le projet de construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école primaire Curé-Paquin à Saint-Eustache;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Beaudoin Hurens inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de construction d'un champ de géothermie pour le projet de construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école primaire Curé-Paquin à Saint-Eustache, à Les Puits Bernier Inc. pour la somme de 132 800 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école primaire Curé-Paquin à Saint-Eustache, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

**NOMINATION D'UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN INGÉNIERIE
STRUCTURE ET CIVIL POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DES
CAGES D'ESCALIERS (ISSUES) À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE**

Résolution n° CE-171114-3041

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de mise aux normes des cages d'escaliers (issues) à la Polyvalente Sainte-Thérèse (rés. n° CC-170627-4666);

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie structure et civil pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-056-0616-ING-SC (en ingénierie structure et civil);

ATTENDU que cet appel d'offres comporte une évaluation qualitative des soumissions;

ATTENDU que le comité de sélection formé par le conseil des commissaires (rés. n° CC-170926-4714) a procédé à l'évaluation des offres;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADJUGER le contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de mise aux normes des cages d'escaliers (issues) à la Polyvalente Sainte-Thérèse à la firme professionnelle suivante :

- En ingénierie (structure et civil) : CIMA + S.E.N.C.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE GÉNÉRAL ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Résolution n° CE-171114-3042

ATTENDU l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU le désir de la Commission scolaire de maintenir cette relation avec la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux organismes;

ATTENDU le résultat des négociations ayant eu lieu entre la Commission scolaire et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU la résolution n° 354-10-2017 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU les résolutions favorables des conseils d'établissement des écoles primaires concernées, soit l'école du Grand-Pommier et l'école Rose-des-Vents;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'APPROUVER le protocole d'entente général entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux organismes;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 297.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE GÉNÉRAL ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES ET LA VILLE DE BLAINVILLE

Résolution n° CE-171114-3043

ATTENDU l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Blainville;

ATTENDU le désir de la Commission scolaire de maintenir cette relation avec la Ville de Blainville relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux organismes;

ATTENDU le résultat des négociations ayant eu lieu entre la Commission scolaire et la Ville de Blainville;

ATTENDU la résolution n° 2017-10-536 du conseil municipal de la Ville de Blainville;

ATTENDU les résolutions favorables des conseils d'établissement des écoles primaires concernées, soit de Fontainebleau, de la Renaissance, de la Seigneurie, de l'Aquarelle, de l'Envolée, des Ramilles, des Semailles, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, ainsi que des écoles secondaire Henri-Dunant et secondaire Lucille-Teasdale;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Manon Fleury

D'APPROUVER le protocole d'entente général entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Blainville relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux organismes, le tout, sous réserve de l'obtention d'une résolution favorable du conseil d'établissement de l'école Chante-Bois;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 298.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-171114-3044

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 55.

Paule Fortier, présidente

France Pedneault, secrétaire générale